

INTERDICTION DE LA PUBLICATION POUR LES PRODUITS FORTEMENT ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE*		▶ <b>RÉDUITE À RIEN</b> Cette mesure est remplacée par une interdiction bien plus limitée de la publicité directe pour les énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz), qui n'existe quasiment pas
INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ POUR LA MALBOUFFE		▶ <b>ABSENTE DU PROJET DE LOI</b>
MISE EN PLACE DE LA CONSIGNE POUR LE VERRE		▶ <b>REPOUSSÉE</b> Sans date
MISE EN PLACE D'UNE ÉCO-CONTRIBUTION SUR LES BILLETS D'AVION		▶ <b>REPOUSSÉE</b> Sans date, en fonction d'un hypothétique accord européen
SUPPRESSION DES LIGNÉES AÉRIENNES INTÉRIEURES RÉALISABLES EN MOINS DE 4H EN TRAIN		▶ <b>TRÈS AMOINDRIE</b> Seulement pour les liaisons avec une alternative de moins de 2h en train, avec de nombreuses exceptions
INTERDICTION DES EXTENSIONS D'AÉROPORTS		▶ <b>AMOINDRIE</b> Repoussée à 2022 et assortie de nombreuses exceptions
METTRE FIN AUX AVANTAGES FISCAUX SUR LE GAZOLE		▶ <b>REPOUSSÉE</b> sans date
INTERDIRE LA VENTE DES VÉHICULES NEUFS TRÈS ÉMETTEURS À PARTIR DE 2025		▶ <b>RÉDUITE À RIEN</b> L'interdiction est transformée en objectif qu'ils ne représentent pas plus de 5% des ventes, avec des seuils plus élevés
PRÊTS À TAUX ZÉRO POUR L'ACHAT DE VÉHICULES PEU ÉMETTEURS		▶ <b>ABSENTE DU PROJET DE LOI</b> Le gouvernement se contente des dispositifs existants
PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF DANS LE FERROVIAIRE		▶ <b>ABSENTE DU PROJET DE LOI</b> Le gouvernement se contente des mesures annoncées dans le plan de relance, très en deçà
MISE EN PLACE D'UNE ÉCO-CONDITIONALITÉ AUX AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES		▶ <b>ABSENTE DU PROJET DE LOI</b>
ANTICIPER ET PLANIFIER LA RECONVERSION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS		▶ <b>AMOINDRIE</b> Les mesures annoncées restent vagues
OBLIGATION DE RÉNOVATION POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS		▶ <b>TRÈS AMOINDRIE</b> Les seules obligations prévues concernent les propriétaires bailleurs, sans précision sur les objectifs de performance énergétique requis
INTERDICTION DES NOUVELLES SURFACES ARTIFICIALISÉES, NOTAMMENT POUR LES CENTRES COMMERCIAUX		▶ <b>AMOINDRIE</b> Un moratoire serait mis en place qui exclurait les entrepôts de e-commerce
MISE EN PLACE D'UN CHOIX VÉGÉTARIEN QUOTIDIEN DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE		▶ <b>TRÈS AMOINDRIE</b> Remplacée par une « expérimentation » pour seulement une partie de la restauration collective
MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE SUR LES ENGRAIS AZOTÉS		▶ <b>REPOUSSÉE</b> À 2024, au cas où une « trajectoire de réduction » fixée par le gouvernement ne serait pas atteinte
INTERDIRE LE FINANCEMENT DE NOUVEAUX ÉLEVAGES AGROINDUSTRIELS		▶ <b>ABSENTE DU PROJET DE LOI</b>
UNE NOUVELLE FORME DE SOLIDARITÉ NATIONALE POUR GARANTIR À TOUS UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ		▶ <b>RÉDUITE À RIEN</b> Le gouvernement considère que les mesures sur la restauration collective et la sensibilisation suffisent
CRÉATION D'UN DÉLIT D'ÉCOCIDÉ		▶ <b>TRÈS AMOINDRIE</b> Au-delà du symbole, la portée juridique de nouveau délit est extrêmement réduite